

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 81 (1984)  
**Heft:** 11

**Rubrik:** Billet du président ; Contrôle du miel SAR

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Billet du président

## LETTRE À MON AMI AMBROISE

Parti ce matin de Sion par un radieux soleil d'automne, j'ai parcouru sans bien m'en rendre compte plusieurs centaines de kilomètres en Suisse romande. Partout, j'ai pu constater que la saison apicole 1984 est maintenant entrée dans le domaine du passé. En regagnant mes pénates valaisannes, je me souviens soudain que nous sommes déjà au soir du 14 octobre! Le temps passe si vite que, si l'on n'est pas tenu par un mandat bien délimité, on ne pense même plus à certaines échéances. Pendant plusieurs mois, sans t'avoir oublié, mon cher Ambroise de la SAR, j'ai chaque fois manqué le coche pour t'adresser quelques mots en guise de réponse aux demandes que tu m'as faites et aux lettres que tu m'as adressées.

Apprends tout d'abord que notre *Journal suisse d'apiculture*, paraissant onze fois par an, est la propriété de tous les membres de la SAR. Si chaque membre peut exiger sa parution en temps opportun, n'importe qui peut collaborer pour l'animer, le rendre attrayant, varié et instructif. Pour ce faire, nos devanciers, qui n'étaient pas moins

intelligents ni plus vaniteux que nous, ont, au cours des ans, adopté une mise en pages qui convient fort bien aux apiculteurs de Romandie et d'ailleurs.

Il est de tradition (tu connais suffisamment ma position face aux transmissions des biens de tous genres que nous ont légués ceux qui furent et qui ne sont plus), il est de tradition, dis-je, que notre *Journal suisse d'apiculture* soit avant tout l'affaire du rédacteur. Il lui incombe de réceptionner, de trier, de corriger, de classer, de faire paraître (en deux ou plusieurs fois) les manuscrits que lui transmettent ses collaborateurs. N'importe qui aussi, traitant un sujet apparenté à la culture des abeilles, peut adresser son écrit au rédacteur. En outre, celui-ci peut compter sur une collaboration régulière:

- a) le responsable de la formation continue désigné par le comité central SAR, je veux parler des *Conseils aux débutants*. Il est prévu deux pages pour cette rubrique.
- b) Chaque mois, du printemps à l'automne, le préposé au *Contrôle du miel et aux pesées* transmet son rapport à la rédaction du journal.

c) Chaque mois aussi, le préposé aux *Echos de partout* doit envoyer sa contribution pour le journal. Sa mission consiste à composer pour chacun des numéros du journal deux pages de son cru résumant ce qui se passe dans le monde apicole en général.

En plus de ces cinq ou six pages de manuscrits qui doivent, chaque 15 du mois, tomber dans la boîte à lettres du rédacteur, il appartient à ce dernier de choisir des articles scientifiques ou pratiques, des nouvelles diverses, des recettes, des poésies, des jeux ou variétés selon la place dont il disposera après avoir inséré les articles nécrologiques, les comptes rendus et, bien entendu, les annonces...

A l'instar du tailleur qui habille sur mesure son fidèle client, le rédacteur SAR a toute liberté pour choisir, tailler, raccourcir, allonger ou ajuster la matière qui lui est fournie ou celle qu'il juge la plus utile à ses lecteurs.

Tu veux aussi savoir, Ambroise mon ami, quelle doit être l'ampleur de notre revue mensuelle et quel est son coût? La lecture des comptes annuels de l'exercice SAR, qui paraissent chaque année dans le numéro de mars, te révélera le coût de notre *Journal suisse d'apiculture*. Sache par ailleurs que la coutume veut que notre journal soit

limité à 32 pages. En effet, la première rubrique du contrat conclu à l'époque (avant 1971) avec l'Imprimerie Corbaz S.A. à Montreux mentionne à sa base «28 pages plus couverture». Je dois avouer que pendant les douze années durant lesquelles j'ai moi-même assumé la fonction de rédacteur de notre Journal suisse d'apiculture, je n'ai que très rarement obéi à mes présidents ou à mes caissiers lorsqu'ils me rappelaient la lourdeur des charges de mon dicastère. Mea culpa, chère SAR!

Pourquoi le remue-ménage annoncé avec tant de fracas dans le journal d'août 1984, me demandes-tu encore, Ambroise de la SAR? Rassure-toi, cher cotisant. Rien de grave... Aucun gros malheur n'a encore frappé notre Société romande d'apiculture. Il y eut tout simplement un léger tintement de la sonnette d'alarme qui se fit entendre au cours d'une séance du comité central. Notre nouvel argentier, qui semble n'être pas «moins râpe» ni plus dépensier que ses prédécesseurs, «veille au grain»! Il a bien raison. Il nous a fait remarquer que la facture d'imprimerie concernant le journal de mai 1984 se montait à Fr. 6958.75. Travaillant dans un bureau d'office des poursuites, M. Monney connaît mieux que quiconque les drames engendrés par le manque de liquidités. Il s'est fait un devoir d'administra-

teur prudent d'attirer l'attention de chacun des membres du CC SAR afin qu'au bout de l'exercice en cours il lui reste quelque argent sur les cotisations encaissées pour honorer les autres dépenses du ménage de la Société romande d'apiculture.

Pour remettre l'église au milieu du village, je tiens à relever qu'à ce jour (14.10.1984), aucun ordre n'a été donné, aucune décision n'a été prise au sujet du nombre de pages que doit comporter notre revue mensuelle. J'ajoute aussi que je suis

bien conscient qu'il est nécessaire que les cotisations encaissées auprès de chacun des membres de la SAR doivent servir à couvrir toutes les dépenses de l'exercice. Je rappelle aussi à ton bon souvenir, mon cher Ambroise, qu'à la condition qu'il soit bien fait, un travail n'est jamais trop payé et qu'à la condition qu'il soit bien tenu, un journal n'est jamais trop cher.

Sion, le 14 octobre 1984

**A. Fournier**

## Contrôle du miel SAR

### **ACTION «PROGRÈS»**

Si...

- vous avez des dons pour le dessin...
- vous êtes photographe à vos heures...
- vous avez, de plus, des idées valables...

- a) pour **la mise en valeur** et présentation de notre production,
- b) pour **la promotion de la vente du miel**, tant par les producteurs que nous sommes que par nos détaillants, etc.

n'hésitez pas alors à faire, **sans tarder**, vos propositions écrites ou envois de photos et documents éventuels, à

**M. Marc LÉCHAIRE**  
Boulevard de Grancy 14  
**1006 LAUSANNE**

Chaque envoi sera examiné à sa juste valeur par votre comité central SAR dans le cadre d'une étude qu'il se propose de faire au cours de ses prochaines séances.

**Dernier délai d'envoi: 31 décembre 1984.**

*Le responsable du contrôle du miel SAR*

## GRAND CHOIX DE MATÉRIEL POUR UNE APICULTURE EFFICACE

### EFFICACITÉ PRATIQUE ET RENTABILITÉ

prouvée chez les professionnels depuis plus de 60 ans.  
(Certaines ruches des premières années sont toujours en service!) Quoi de mieux ?

Fait-on plus de miel avec du matériel plus cher ?

**Max MENTHON s. à r.l.**  
**36 et 38, rue du Commerce**  
**F-74200 THONON (France)**  
**Tél. (50) 71 03 22**

